

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Points de paiement les plus proches :

> à Ezanville :

- Le Jean Bart (23 Grande rue)

> à Domont :

- Le Marigny (97 avenue Jean Rostand)
- L'Avenue (15 avenue du Lycée)

> à L'Isle-Adam :

- Le Celtique (80 rue de Pontoise)
- Tabac Nogent (27B rue de Nogent)
- Le Loft (16 Grande Rue)

> à Beaumont-sur-Oise :

- Le Lutetia (53 boulevard Léon Blum)
- Le Balto (10 place Gabriel Péri)

> à Persan :

- Café de la Gare (52 avenue Gaston Vermeire)

> à Taverny :

- Librairie Ribon (107 rue de Beauchamp)
- Le Madison (204 rue de Paris)
- Le Brazza (220 rue d'Herblay)
- Café de l'Esplanade (8 place du Pressoir)



La liste des buralistes partenaires agréés est disponible auprès
de votre centre des Finances publiques ou sur le site

impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

